

Cahier des charges et règlement du Concours de l’affiche « CDI » 2021.

Sommaire

1. La dénomination et l’objet du concours.....	page 2
2. Participants, conditions de participation et d’inscription.....	page 2
3. La production.....	page 2
4. Les règles de présentation.....	page 3
5. La propriété intellectuelle et droit à l’image.....	page 3
6. Le jury et la détermination des gagnants.....	page 3
7. Le calendrier du concours.....	page 3
8. Les récompenses et la remise des prix.....	page 4
9. L’édition de la production gagnante.....	page 4
10. L’acceptation du règlement.....	page 4

1. Dénomination et objet du concours

Le CDI, en partenariat avec le professeur d'arts plastiques, organise le concours de la meilleure affiche « CDI ».

L'objectif de ce concours est de proposer aux élèves une signalétique qui présente clairement les activités ayant lieu au CDI sur le modèle d'une œuvre d'art. La production ayant obtenu le plus de voix sera posée à l'entrée du CDI, côté cours A.

Les trois premiers lauréats recevront une récompense.

Les autres créations seront mises en valeur dans le cadre d'une exposition.

2. Participants, conditions de participation d'inscription

- Le concours est ouvert à tous les élèves du collège, niveau 4ème et 3^e.
- La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif (collectif de 3 élèves maximum). Il est interdit de remettre un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion du concours. Les frais supportés par les élèves pour participer au concours ne sont pas remboursés.
- Les participants doivent obligatoirement s'inscrire au concours auprès du professeur-documentaliste ou de Mme Jean –Baptiste, professeur d'arts plastiques et en complétant le formulaire d'inscription qui sera alors transmis.
- **La date limite d'inscription au concours est fixée au 30 novembre 2021.**
- Un email de confirmation sera envoyé en retour au parent, sur Colibri qui validera l'inscription.
- Les organisateurs du concours se réservent le droit d'exclure du concours tout élève qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement.
- Seront éliminés du concours les projets non-conformes au cahier des charges, reçus en mauvais état et hors délai.

3. La production

Les participants devront tenir compte des points suivants :

- L'affiche doit être originale, colorée et en relation avec les activités qui se tiennent au CDI.
- Elle pourra être faite sur du papier cartonné de type feuille de bristol ou du papier canson.
- Sur l'affiche devra apparaître les éléments suivants :
 - > Centre de Documentation et d'Information, CDI

> Des illustrations ou textes en rapport avec les différentes activités possibles au CDI (lecture, travail, recherche, cours d'enseignement, visite d'une exposition, accueil d'un intervenant extérieur).

4. Règles de présentation

- Les productions (affiche et note de présentation) doivent être déposées au CDI, le 31 janvier 2022 au plus tard.

- Les productions se composent comme suit :

> Format A3

> Note de présentation (intentions, motivations, histoire de la création etc.), descriptif technique (matériaux utilisés, détails...)

> Aucune affiche ne sera remise aux élèves à l'issue du concours.

5. Propriété intellectuelle, droit à l'image

- La propriété intellectuelle et les droits relatifs à la création reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre.

- L'élève devra noter l'initiale de son nom, son prénom, sa classe et l'année en bas à droite de l'œuvre.

- Le participant dégage le collège de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits.

- Les participants autorisent expressément le collège, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les productions présentées dans le cadre de ce concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo) et autorise le collège, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours. Accord parental requis si l'élève est mineur.

6. Le jury et la détermination des gagnants

Le jury est souverain et se réunira en février afin d'élire les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix. Il est composé de membres de la communauté scolaire. Mesdames Joseph-Louis et Jean-Baptiste, présidentes du jury

7. Le calendrier du concours

- Date limite d'inscription au concours : le 03 décembre 2021.
- Date limite d'envoi des dossiers : le 31 janvier 2022.
- Publication du nom des gagnants : en février 2022.
- Remise des prix : en mars 2022.

8. Les récompenses et la remise des prix

- Le 1^{er} prix : le gagnant (ou le collectif) recevra un coffret de marqueurs à l'alcool et du matériel dessin-peinture.
- Le 2^{ème} prix : le gagnant (ou le collectif) recevra un coffret de matériel de dessin ou de peinture et un cahier de dessin.
- Le 3^{ème} prix : le gagnant (ou le collectif) recevra un coffret de matériel de dessin ou de peinture et un cahier de dessin.
- **La remise des prix aura lieu en mars 2022**
- L'information de la date et du lieu sera transmise ultérieurement aux lauréats.
- Dans le cas où le gagnant ne pourrait pas y assister, le collègue transmettra le lot à son (ses) représentant(s) légal (aux).

9. Edition et affichage de la production gagnante

Le collègue proposera au gagnant du 1^{er} prix d'éditer son œuvre, pour la poser sur la façade du mur du CDI, côté cour A, juste à côté de la porte d'accès des élèves.

10. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours.